

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DISSOLUTION TOPAZE+

Art.-No.

60515-67, 60516-67, 61618-67, 61618-72, 61619-67, 61619-72, 65941-67

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Schrader s.a.s.

Rue: B.P. 29 - 48 rue de Salins

Lieu: F-25301 PONTARLIER Cedex

Téléphone: +33 (0) 381.38.56.56

Internet: www.schrader-pacific.frService responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Naphta (pétrole)

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 2 de 12

P280	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Préparation dissoute dans pétrole naphta

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64742-49-0	Naphta (pétrole) [Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane]			< 70 %
	921-024-6		01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
64742-49-0	Naphta (pétrole) [Hydrocarbures en C6, isoalcanes, < 3% n-hexane]			< 25 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
5459-93-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine			< 2,5 %
	226-733-8		01-2119949285-29	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H311 H332 H302 H314 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
5459-93-8	226-733-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine	< 2,5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 750 mg/kg; par voie orale: DL50 = 590 mg/kg		

Information supplémentaire

D'après la note P de la règlement (CE) No. 1272/2008, la substance " naphte (pétrole) " ne doit pas être

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 3 de 12

classifiée comme "cancérogène" ou "mutagène" car la teneur en benzène (numéro EINECS 200-753-7) est inférieure à 0,1 pourcent en poids.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Attention. Risque d'aspiration.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Attention. Risque d'aspiration.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Vêtement de protection.

Information supplémentaire

- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 4 de 12

locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

- N'utiliser que des appareils antidéflagrants.
- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

- Ne pas respirer les vapeurs.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

- Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas fumer.
- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Conseils pour le stockage en commun

- Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Adhésif, colle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 5 de 12

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Type hydrocarbure

Testé selon la méthode

pH-Valeur: n.d.

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: < - 50 °C *)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition > 60 °C

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: - 25 °C DIN EN ISO 3679

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 6 de 12

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: 0,8 vol. % *)

Limite supérieure d'explosivité: 8,0 vol. % *)

Température d'auto-inflammation: 260 °C *)

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur: 190 hPa *)
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,72 g/cm³

Densité apparente: n.a.

Hydrosolubilité: Non miscible
(à 20 °C)**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: 2900 - 3500 mPa·s

Viscosité cinématique: 2485 - 2535 mm²/s
(à 40 °C)Durée d'écoulement: 108 s 6 DIN EN ISO 2431
(à 23 °C)

Densité de vapeur relative: n.d.

Taux d'évaporation: n.d.

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: > 90 %

9.2. Autres informations

*) Naphta (pétrole)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

oxydants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 7 de 12

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Absence de données toxicologiques.

Naphta (pétrole)

DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 20 mg/l

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Naphta (pétrole) [Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 3% n-hexane]; Naphta (pétrole) [Hydrocarbures en C6, isoalcanes, < 3% n-hexane])

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

Autres informations

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Un contact plus prolongé ou répété peut produire des irritations des yeux et des muqueuses.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Un maniement inapproprié, par exemple de grandes quantités du produit combinés avec une forte chaleur et avec des agents azotants, rend possible une dissociation d'éléments nitrosaminiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 8 de 12

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Naphta (pétrole)

CE50/Daphnie: 1 - 10 mg/l

CE50/Algue: 10 - 100 mg/l

N-Cyclohexyl-N-éthylamine

CE50/Daphnia magna/48 h = 10 - 100 mg/l

CEr50/Desmodesmus subspicatus/72 h = 10 - 100 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ADHÉSIFS

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 9 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Receptacle max. 450 L, ADR subsection 2.2.3.1.4

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Adhésifs

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

UN 1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADHESIVES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Marine polluant:

Yes

Dispositions spéciales:

223, 955

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Receptacle max. 450 L, IMDG Code subsection 2.3.2.2

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 10 de 12

14.1. Numéro ONU:	UN 1133
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ADHESIVES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L	
Passenger LQ:	Y344	
Quantité exceptée:	E1	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355	
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	30 L (*)	
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366	
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 L (*)	

Autres informations utiles (Transport aérien)

*) [3.3.3.1 IATA DGR]

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV < 95 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: E2

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 11 de 12

Information supplémentaire

Tableau n° 84 des maladies professionnelles: "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

Tableau no 49 des maladies professionnelles

Tableau no 95 des maladies professionnelles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DISSOLUTION TOPAZE+

Révision: 02.09.2025

Code du produit: 12548-0003

Page 12 de 12

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)